



Titre	Risque biologique COVID 19
Bénéficiaires	Le cours s'adresse aux employeurs (entrepreneurs, indépendants) qui ne peuvent pas travailler de manière agile ou qui sont contraints d'être physiquement présents sur le lieu de travail, avec un risque d'exposition à des sources de contamination biologique.
Objectifs et buts	Le cours prépare à éviter les risques de contagion, de contamination et en général à réduire l'exposition aux risques biologiques, avec une attention particulière au nouveau Covid19.
Législation de référence	Décret législatif 81/08 et modifications ultérieures DÉCRET-LOI 19 mai 2020, n. 34
Exigences d'admission	Aucune
Durée et modalité	Le cours dure 4 heures et peut être suivi en mode e-learning avec la technologie LMS (Learning Management System), capable de surveiller et de certifier les performances, la traçabilité et l'achèvement des activités pédagogiques de chaque utilisateur.



Programme du cours	<p>Module général</p> <p>Risque biologique</p> <p>Un aperçu du risque biologique</p> <p>Risque cancérigène</p> <p>Forme spécifique</p> <p>10 étapes pour éviter la propagation du COVID19</p> <p>Dialogue sur le Coronavirus (FAQ)</p> <p>Comment se laver les mains</p> <p>Femmes et enfants</p> <p>Risques pour les voyageurs</p> <p>Évaluation des risques à partir du test Covid</p>
Notation	Vérification de l'apprentissage par des tests, avec des questions à choix multiples, inclus dans le cours e-learning.
Certificat formatif relaché	Attestation de présence «COVID 19 risque biologique» au format pdf